

ALERTE DE SÉCURITÉ



**NE JAMAIS PRÉSENTER
DE PILE, DE BATTERIE
NI DE CARTOUCHE DE
GAZ EN COLLECTE !
(PORTE-A-PORTE ET BORNES)**

Depuis début 2025, nous déplorons déjà **4 départs de feu** sur notre nouveau centre de TRI VAL DE LOIRE, et chacun d'eux causé par des déchets qui n'ont leur place qu'en déchèterie afin d'être sécurisés, acheminés et traités dans leurs filières spécifiques.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

**Malmenées lors des différentes étapes de collecte et de tri
(manipulation, déversement, transport, compactage mécanique...)
les piles, batteries et cartouches de gaz s'enflamment et explosent !**

Et ce pourrait-être la même chose chez soi !

Fort heureusement, au cours de ces 4 sinistres, aucun des personnels et pompiers exposés n'a eu à connaître de très graves conséquences vitales néanmoins ils ont été fortement touchés par les émanations toxiques des fumées.

Les dommages matériels ont quant à eux été très conséquents : des coûts exorbitants de reconstruction ajoutés au remplacement de matériel et outils... et ce, pour une erreur de tri ? Une négligence ? Une méconnaissance ?



VIGILANCE

Il est strictement interdit de déposer des piles, des batteries ou des cartouches de gaz dans les bacs, les sacs et les bornes de collecte.

Ecrasées, choquées, concassées, broyées, lors des étapes de collecte et de traitement des déchets, elles causent de graves incendies qui menacent le personnel, les véhicules, les structures jusqu'aux forces de secours !

**Cette erreur de tri est
une mise en danger d'autrui !**

Avant de jeter, veillez à bien **retirer TOUTES les cartouches et piles** cachées des cartes musicales, porte-clefs, télécommandes, stylos, cigarettes électroniques...

ATTENTION : dans les objets à énergie solaire il y a aussi des batteries rechargeables !

**PILES
BATTERIES
ACCUS
TOXIQUES**

...



DÉCHÈTERIES